

APRÈS ART. 27

N° 336

## ASSEMBLÉE NATIONALE

21 janvier 2025

---

PJL D'URGENCE POUR MAYOTTE - (N° 775)

Commission	
Gouvernement	

## SOUS-AMENDEMENT

N ° 336

présenté par  
M. Renault

à l'amendement n° 103 de M. Gosselin

-----

## APRÈS L'ARTICLE 27

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.